Image not found or type unknown

Entreprise en liquidation salarié en lien de parenté

Par **Mulatre**, le **11/05/2023** à **18:07**

Bonjour je suis licencié économiquement d'une entreprise en liquidationavec laquelle j'ai un lien de parenté, j'assiste à l'entretien préalable puis je reçois mon licenciement, je rempli un formulaire sur lequel j'atteste mon lien de parenté mais sans aucun pouvoir décisionnaire. Quel son mes recours? Existe t il un délai pour percevoir salaire en retard indemnités?

Par **P.M.**, le **11/05/2023** à **19:02**

Bonjour,

Si l'AGS accepte la prise en charge, je vous propose ce dossier...

Par **Mulatre**, le **11/05/2023** à **19:12**

Bonjour mon statut de salarié licencié est pris en compte par l'AGS comme les autres salariés de la société sauf qu'il a payé l'ensemble du personnel sauf moi en prétextant mon lien de parenté avec la gérante.
Dans mon cas quel est le délai maximal pour percevoir mon dû ???

Par **P.M.**, le **11/05/2023** à **20:53**

Donc vous n'êtes pas peis en compte comme les autres salariés de la société et si l'AGS prétexte le lien de parenté, vous risquez de ne jamais rien percevoir...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés